

DÉPARTEMENT : SAVOIE
ARRONDISSEMENT : ST JEAN DE MAURIENNE
COMMUNE : ALBIEZ LE JEUNE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 3 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

PRESENTS : MM REYNAUD Jean-Michel, PERNET Florian, CHAPPEL Michel, OLIVIERI Jérôme, DUSSUD Alain, GORRE Alfred, Mmes Edith GACHET, RAMBAUD Florence, MM. ROUSSEL Bruno, BRUNET Michel, WAX Nicolas (arrivé à 18 h 45).

EXCUSES : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PERNET Florian.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers municipaux, les remercie et remercie également les conseillers toujours en place.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures 30.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si le compte-rendu de la séance précédente du 5 novembre 2018 suscite des remarques.

Le compte rendu est approuvé par 5 voix pour, 0 voix contre, ne prennent pas part au vote : M. Jérôme OLIVIERI, Mmes Edith GACHET, Florence RAMBAUD, MM. Bruno ROUSSEL et Michel BRUNET.

Arrivée de M. Nicolas WAX à 18h45.

A l'intention des nouveaux élus, M. le Maire présente un bilan des réalisations du conseil municipal depuis le début du mandat.

ORDRE DU JOUR

1. Postes d'adjoints
2. Élection adjoints
3. Création des commissions
4. Travaux enfouissement réseaux
5. Engagement des travaux
6. Subventions comice agricole, école
7. RGPD (règlement général sur la protection des données)
8. Décision modificative
9. Questions diverses

1 – POSTES D'ADJOINTS

M. le Maire propose de créer un poste de 3^e adjoint. Il y aurait ainsi 1 adjoint chargé des finances, 1 adjoint chargé des services techniques et de la gestion du personnel communal et 1 adjoint chargé des travaux courants, de l'environnement, de la forêt, des chemins et des activités de pleine nature.

M. Jérôme OLIVIERI et Nicolas WAX indiquent qu'ils ne voient pas d'utilité de nommer un 3^{ème} adjoint. La charge financière représentée par la création d'un poste de 3^{ème} adjoint lui paraît excessive et non justifiée.

M. Florian PERNET indique que le surcoût pour un adjoint reviendrait à environ de 3 000 € par an.

M. Michel BRUNET souligne que l'adjoint ainsi nommé a la possibilité de renoncer à son indemnité ou de la limiter.

M. Bruno ROUSSEL suggère qu'au lieu de créer un poste d'adjoint on accorde une délégation à un conseiller bénévole.

M. Alfred GORRE expose que par principe il n'est pas favorable à l'ajout d'un poste de 3^e adjoint, mais que compte tenu de circonstances particulières – fin de mandat, mouvements chez les employés communaux, compétence des conseillers en présence – il juge cette création justifiée et bénéfique pour les intérêts de la commune, sans surcoût. En outre, il précise qu'un adjoint est chargé d'une mission et qu'il doit rendre des comptes au maire et au conseil municipal, ce qui n'est pas le cas pour un conseiller bénévole.

M. le maire justifie sa proposition en indiquant que les adjoints ainsi nommés seraient parfaitement légitimes dans leurs fonctions et pourraient ainsi remplir leurs missions en parfaite harmonie dans un esprit de collaboration.

Mise au vote : pour la création d'un poste de 3^e adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose à la création d'un poste de 3^e adjoint par 5 voix contre, 4 voix pour et 2 abstentions.

2 – ÉLECTION ADJOINTS

Les conseillers municipaux constituent un bureau ainsi composé :

- président : M. Jean-Michel REYNAUD,
- assesseurs : Mme Edith GACHET et M. Alfred GORRE,
- secrétaire : M. Florian PERNET.

Candidats : MM. Michel BRUNET et Alain DUSSUD.

Résultats du suffrage : M. Alain Dussud obtient 6 voix, M. Michel Brunet 3 voix, 2 bulletins blancs.

M. Alain Dussud est élu au poste de 2^{ème} adjoint chargé des travaux.

Départ de Jérôme Olivieri à 21h20.

Départ de Michel Chappel à 21h30.

Départ de Michel Brunet à 21h50.

3 - CREATION DES COMMISSIONS

M. le Maire propose, compte-tenu de l'heure tardive, de remettre la création des commissions à la prochaine réunion du conseil municipal.

4 ET 5 -TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX – ENGAGEMENT DES TRAVAUX

Les travaux d'enfouissement des réseaux (d'un montant estimatif 74 648,85 € H.T.) concerneront le secteur de la mairie, élargi au chemin de la Fesse ainsi qu'il en a été décidé lors de la séance du conseil municipal du 5 novembre 2018. M. le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour pouvoir procéder à la demande de subvention auprès du SDES et du Conseil Départemental, à la signature de tout document nécessaire à l'engagement des études puis des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à faire toute demande de subvention nécessaire auprès du SDES et du Conseil Départemental et à la signature de tout document nécessaire à l'engagement des études puis des travaux par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

6 - SUBVENTIONS COMICE AGRICOLE, ECOLE

M. le Maire présente la demande de subvention sollicitée par l'association du Comice Agricole de Maurienne pour l'achat soit d'une cloche bronze de 9 cm de haut pour 280 €, soit de 11 cm de haut pour 300 €, le nom du sponsor participant apparaîtra sur le collier (plaque de cuir).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'achat d'une cloche de hauteur 11cm en bronze pour un montant de 300€ par 7 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

La commune a reçu une demande de subvention de M. Quercioli, enseignant de la classe de CP-CE-CM1 d'Albiez-Montrond. Il souhaiterait organiser une classe de ski nordique à Bessans pour une durée de 5 jours. Ce séjour s'inscrit dans la continuité d'un projet pédagogique initié l'an dernier dans le cadre de la Biennale culturelle en Maurienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte sur le principe l'attribution d'une subvention pour une classe de ski nordique de la classe de CP-CE-CM1 d'Albiez-Montrond à Bessans pour un montant de 848€ par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

7 - RGPD (REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES)

M. le Maire rend compte au conseil municipal de la réunion d'information sur le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) à laquelle il a assisté en compagnie de la secrétaire de mairie, animée par AGATE (Agence Alpine des Territoires).

Il indique qu'il est nécessaire à l'avenir, pour se conformer à ce règlement, de désigner un DPO, sans doute choisi en externe, que AGATE propose ce service pour un montant de 900 € annuel.

M. le Maire transmettra aux conseillers le document fourni par AGATE.

8 - DECISION MODIFICATIVE

Il s'agit d'effectuer un transfert de crédit du budget communal en fonctionnement (manque de crédit au chapitre 012 – charges de personnel).

Libellé	Article	Diminution sur crédits votés	Augmentation sur crédits votés
Fonctionnement			
Personnel titulaire	6411	14 744,42 €	
Personnel non titulaire	6413		15 744,42 €
Charges de sécu et prévoyance	6450		6 500,00 €
Subv° fonct aux organismes publics	6573	7 500,00 €	

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent cette décision modificative n°4 par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

9 – QUESTIONS DIVERSES

- Tableau de Philippe GANDIOL dans la salle du Conseil

M. Alain DUSSUD expose que le tableau représentant une vue d'Albiez-le-Jeune qui orne la salle du conseil depuis le 10 octobre 2018 a été offert à la commune par Mme Martine REYNAUD en remerciement pour les facilités offertes par la municipalité lors du stage de peinture organisé du 5 au 7 octobre 2018 par l'association Arts et Cimes dont elle est présidente. Ce tableau lui avait été remis personnellement par l'artiste.

M. DUSSUD précise que Philippe GANDIOL est un peintre coté et reconnu aux USA et que cette œuvre, outre ses qualités artistiques, présente une valeur marchande non négligeable.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de ce don et de son intégration au patrimoine communal.

- Information sur les affouages :

M. le Maire indique que l'ONF est revenu sur sa décision concernant les affouages. Désormais l'ONF signalera les situations dangereuses d'abattage d'arbres au maire qui devra à son tour en informer les affouagistes pour une responsabilité partagée entre ces derniers et le maire.

- Salle communale :

Faute de volontaires pour assurer le suivi de la gestion de la salle communale, cette mission sera assurée par l'employé communal.

- Cabine téléphonique :

L'ancienne cabine téléphonique a été transformée en boîte à livres / pupitre d'informations en libre-service. La cabine est située à l'entrée du village, près du panneau d'affichage, juste avant le chalet La Foulée. Les habitants peuvent venir prendre des livres, les rapporter ou non, en ajouter. Ce service est libre et gratuit.

- Réflexion au sujet du remplacement du broyeur utilisé pour l'entretien de la zone de loisirs :

M. le Maire indique que l'engin broyeur destiné à la tonte de la zone de loisirs présente un défaut de conception qui entraîne de multiples pannes au niveau des courroies de transmission.

Malgré de multiples interventions, les problèmes réapparaissent de manière récurrente. Cet équipement n'est donc plus utilisé. Il convient de prévoir soit son remplacement par un engin fiable, soit le recours à un prestataire pour effectuer ces tâches.

Ce point sera étudié par la commission compétente dès sa mise en place en janvier prochain.

- Convention halte-garderie :

La mise au point de la convention entre les communes d'Albiez-Montrond et d'Albiez-le-Jeune est en cours. Une réunion doit se tenir sous peu entre les représentants des deux communes pour validation de ce document.

Le conseil municipal souhaite être informé des variations importantes des dépenses de fonctionnement de la halte-garderie qui pourraient survenir et ainsi impacter sensiblement la participation de la commune d'Albiez-le-Jeune. C'est pour cette raison que la notion de plafond avait été introduite.

- Encombrants et déchets verts :

M. le Maire expose qu'il a été sollicité pour que soit étudiée le ramassage des encombrants chez les personnes âgées ou celles qui n'ont pas les moyens de les évacuer à la déchetterie d'Albiez-Montrond. Il est rappelé à cette occasion qu'il est interdit de se débarrasser de terre ou de déchets verts en dehors des endroits prévus à cet effet, à savoir la déchetterie d'Albiez-Montrond.

Une solution sera étudiée pour organiser un dépôt de déchets verts pendant la période de fermeture de la déchetterie et un ramassage éventuel.

Ces points seront étudiés par la commission compétente dès sa mise en place en janvier prochain.

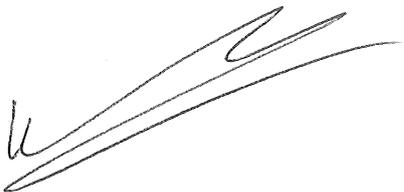
- Programme 2019 :

M. le Maire rappelle les actions à réaliser pour 2019

- achèvement des travaux du bâtiment mairie-école : salle de classe, enfouissement des réseaux secs, façades.
- réalisation du plan de nommage des voies et numérotation des immeubles
- réalisation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

La séance est levée à 23h15.

Le Secrétaire de séance
M. Florian PERNET



Le Maire,
Jean-Michel REYNAUD

